



03.01 Règlement des finances

31.08.2012 / CC

1. Généralités

- 1.1 Ce règlement des finances fixe les charges de tous les membres de Swiss Wrestling.
- 1.2 Les bases de ce règlement des finances sont les statuts et les règlements. En cas de litige, le règlement des finances est valable.
- 1.3 Tous les montants dues des membres seront facturés aux clubs respectifs ou aux fédérations régionales. A l'exception des membres passifs et des annonceurs du bulletin de la fédération
- 1.4 Délai de paiement, règlement disciplinaire 04.02 :

Tous les montants dues à Swiss Wrestling sont à payer dans les 30 jours dès réception de la facture. En cas d'un non-paiement d'une facture dans le délai, un premier rappel suivra. Si la facture n'est pas payée dans les délais impartis, le club et tous ses membres seront interdits, sur décision du comité central, de toutes compétitions jusqu'au paiement de la facture.

2. Cotisations

- Tous les licenciés reçoivent gratuitement le bulletin de la fédération

- | | | |
|--------------------------------------|-----|-------|
| 2.1 Cotisation des clubs | Fr. | 300.- |
| 2.2 Bulletin de la fédération | Fr. | 170.- |

Annonces obligatoires 1/4 de page / contribution par an

Toutes les personnes licenciées ou membres enregistrés de Swiss Wrestling reçoivent le bulletin gratuitement.

2.3 Cotisation annuelle par équipe

Ligue nationale A	Fr.	1'500.-
Ligue nationale B	Fr.	750.-
1 ^{ère} ligue	Fr.	200.-

2.4 Cotisation annuelle du cadre national et candidats

Actif:	Fr.	300.-
Jeunesse (Juniors et cadets):	Fr.	200.-

2.5 Cotisation annuelle des membres actifs

Licence actifs	Fr.	80,-
Licence juniors	Fr.	65.-
Licence cadets	Fr.	55.-
Licence jeunesses	Fr.	25.-
Licence piccolos	Fr.	20.-
Supplément sur les licences pour étranger demandées après le 31 mai:	Fr.	400,-

2.6 Cotisation annuelle des membres passifs

Membre passif de Swiss Wrestling inclus l'abonnement du bulletin	Fr.	10.-
Nombre de membres passifs minimum En rapport avec le nombre de licenciés du club	Fr.	5.-

2.7 Service d'information de sport

Cotisations des clubs de LNA	Fr.	150.-
Cotisations des clubs de LNB	Fr.	100.-
Cotisations 1 ^{ère} ligue	Fr.	50.-

3. Frais d'inscription pour compétitions

3.1 Championnat suisse individuel

En faveur de l'organisateur :

- Seniors	Fr.	20.-
- Juniors	Fr.	20.-
- Cadets	Fr.	15.-
- jeunes	Fr.	15.-

Surtaxe en cas d'inscription tardive	Fr.	10.-
---	-----	------

3.2 Finale championnat inter-club

LNA 1 ^{er} /2 ^{ème} place, Club organisateur	Fr.	3'500.-
LNA 3 ^{ème} place, Club organisateur	Fr.	500.-
Finales LNB Club organisateur	Fr.	200.-

4. Bulletin de la fédération

1/4 de page	Fr.	170.-
1/2 page	Fr.	300.-
1/1 page	Fr.	500.-
1/1 page de couverture	Fr.	600.-

Les tarifs publicitaires sont payables pour 4 numéros/année

5. Dédommagements

5.1 Le comité central et les commissions

Par séance	Fr.	30.-
Frais de voyage		billet train 2ème classe

5.2 Arbitres

Championnats par équipe de ligue nationale :

Par rencontre:

- Ligue nationale A	Fr.	150.-
- Ligue nationale B	Fr.	120.-
- 1 ^{ère} ligue	Fr.	80.-
- Ligue nationale A finale 1 ^{er} /2 ^{ème} place	Fr.	200.-

Par manifestation:

- Frais de voyage LNA et LNB		billet train 1ère classe
- Frais de voyage 1 ^{ère} ligue		billet train 2 ^{ème} classe

Le dédommagement est partagé entre les deux équipes et est à payer avant la rencontre.

Championnats individuels et tournois en Suisse par manifestation :

- Compétitions nationales et internationales	Fr.	80.-
- Compétitions régionales	Fr.	30.-
- Frais de voyage		billet train 2ème classe

6. Taxes de transferts

6.1 Transferts nationaux

Taxe de base pour tous les transferts et retour en Suisse	Fr.	50.-
---	-----	------

Lors de la disparition d'un club, seule la taxe de base sera facturée et les membres ne sont pas soumis aux taxes ci-après.

Transferts pour seniors et juniors (cadets 50 % - Jeunesse/piccolo 0%)

1er d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	Fr.	2500.-
2 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	Fr.	2000.-
3 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	Fr.	1500.-

4 à 6 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	Fr.	750.-
Participant à la dernière saison LNA	Fr.	500.-
Participant à la dernière saison LNB	Fr.	250.-

Transfert d'un étranger en Suisse

Transfert de LNA à LNA	Fr.	1000.-
Transfert de LNA à LNB	Fr.	500.-
Transfert de LNB à LNB	Fr.	500.-
Transfert de LNB à LNA	Fr.	1000.-

Transfert d'un arbitre en Suisse

Transfert d'un arbitre international	Fr.	1500.-
Transfert d'un arbitre national	Fr.	1000.-
Transfert d'un arbitre régional	Fr.	500.-

6.2 Taxes pour des lutteurs à titre de prêt (championnat par équipe)

Taxe de base pour les double-licences	Fr.	50.-
---------------------------------------	-----	------

La taxe sera perçue par match d'un lutteur et facturée au club preneur (1^{ère} ligue, par weekend)

Taxe pour actifs et juniors, (par match)

1 ^{er} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	Fr.	200.-
2 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	Fr.	150.-
3 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	Fr.	100.-
4-6 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	Fr.	30.-

Taxe pour cadets (par saison)

1 ^{er} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	Fr.	300.-
2 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	Fr.	200.-
3 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	Fr.	200.-

Pour les autres cadets, seule la taxe de base sera facturée. Fr. 50.-

6.3 Transferts internationaux

Taxe pour tous les transferts	Fr.	100.-
-------------------------------	-----	-------

Transferts pour seniors et juniors (cadets 50 %):

1 ^{er} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	Fr.	5'000.-
2 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	Fr.	4'500.-
3 ^{ème} d'un champ. suisse de l'année en cours et/ou de l'année précédente	Fr.	4'000.-
Tous les autres membres de Swiss Wrestling	Fr.	3'500.-

Pour les transferts à l'étranger, une taxe de 10% de la première somme de transfert est à payer en faveur de Swiss Wrestling par année supplémentaire.

Les demandes de transferts internationaux pour les lutteurs étrangers sont à faire chaque année auprès de la CELA via Swiss Wrestling et les frais qui incombent sont à la charge du club. Les modalités de transferts ainsi que les frais correspondants sont à trouver dans les règlements actuels de la FILA/CELA (Règlement international de transfert de lutteur).

6.4 Taxe de protêt

	LNA	LNB
Protêt championnat par équipe LN	Fr. 1'000.-	500.-
Remboursement si protêt favorable	Fr. 750.-	350.-
Recours pour le championnat par équipe	Fr. 2'000.-	1'000.-
Remboursement si le recours est favorable	Fr. 1'600.-	800.-
- Frais de séance	Fr. 100.-	par membre
- Frais de voyage		billet train 2ème classe

7. Amendes

7.1 Championnats par équipe

Retrait d'une équipe après tirage au sort:

Ligue nationale A	Fr. 5'000.-
Ligue nationale B	Fr. 2'000.-

Absence d'un arbitre non-excuse

Des arbitres, qui ne se présentent pas à une convocation officielle de Swiss Wrestling seront punis d'une amende de **CHF 100.00**.

Les frais des cours organisés par Swiss Wrestling seront facturés aux arbitres convoqués qui, sans s'excuser, n'y ont pas participé.

Arbitres de ligue nationaux pour les clubs de LNA et LNB

Le club ne peut pas nommer un arbitre qualifié, comme spécifié dans le règlement de la ligue nationale, article 2.1. Ainsi, l'article 7.1 du règlement financier entrera en vigueur. Amende de **CHF 1'000.00**.

Le club peut recruter un arbitre de la catégorie „Candidat régional“. L'amende de CHF 1'000.00 aura sa nullité et le club recevra une réduction de 25%. Amende payable, **CHF 750.00**.

La deuxième année, l'arbitre sera dans la catégorie „Régionale“ et satisfait les critères d'un examen nécessaires pour la catégorie „Nationale“. L'amende, considérée comme nulle de CHF 1'000.00 et la réduction de 25% persistent. Amende payable, **CHF 750.00**.

Après avoir réussi les examens, l'arbitre se retrouvera dans la catégorie „Nationale“. Il satisfait les critères d'un examen nécessaire pour la catégorie „Ligue nationale“. Ainsi, il sera candidat pour la „Ligue nationale“. L'amende de **CHF 1'000.00**, considérée comme nulle, et la réduction de 75% persistent. Amende payable, **CHF 250.00**.

Si l'arbitre a terminé les examens requis, il atteint la catégorie „Ligue nationale“, alors le club est exempt de toute amende. Si l'arbitre ne passe pas les examens pour la catégorie „Ligue

nationale“, l’amende reste à **CHF 1'000.00** et les 75% de réduction seront considérés comme nuls. Amende payable **CHF 250.00**.

Si l’arbitre n’a pas pu saisir avec succès sa seconde chance pour la catégorie „Ligue nationale“, automatiquement l’article 7.1 du règlement financier sera à nouveau appliqué et la réduction de l’amende ne sera plus possible, jusqu’à ce que le club puisse fournir un autre arbitre de la catégorie „Ligue nationale“. Amende payable **CHF 2000.00**.

Lutteurs manquants

Pour toutes les rencontres de LN et **les matchs de promotion 1^{ère} ligue/LNB**

1 lutteur manquant	Fr.	50.-
2 à 5 (inclus) lutteurs manquants	Fr.	500.-

Dés 6 lutteurs manquants pour une rencontre de LNA (ristourne de 50% au club organisateur)	Fr.	3000.-
---	-----	--------

Dés 6 lutteurs manquants pour une rencontre de LNB (ristourne de 50% au club organisateur)	Fr.	1500.-
---	-----	--------

Dépassement de poids	Fr.	50.-	par lutteur
-----------------------------	-----	------	-------------

L'amende est caduque si le lutteur ne dépasse pas la limite de poids de la catégorie supérieur et s'il se présente au combat.

Comportement à l'encontre de l'éthique sportive
Voir règlement de la ligue nationale 10.01 paragraphe 11.9

Transmission des résultats du championnat par équipe de la LN		
Manque de transmission pour les matchs à domicile du championnat par équipe	par match	Fr. 100.-

Pesée 1^{ère} ligue
Si le temps de pesée n'est pas maintenu (à partir de 14.30 heures, durée comme en LN), une amende de CHF 200.00 sera facturée.

7.2 Règlement des compétitions 09.01

Infraction à l'article 3		
Compétitions FILA	Fr.	500.-

7.3 Autres

Infraction aux règlements et aux statuts	Fr.	100.-
Infraction contre les directives de formation des entraîneurs de clubs	Fr.	300.-

8. Participation financière

8.1 Licences

Taxes de base

- Caisse de Swiss Wrestling 80 %
- Fédérations régionales 20 %

8.2 Transferts

Pour tous les transferts (sans les arbitres)

- au club donnant (dernière licence) 60 %
- à Swiss Wrestling 30 %
- à la Fédération régionale 10 %

8.3 Arbitres

- à Swiss Wrestling pour les arbitres internationaux et nationaux 100 %
- à la région pour les arbitres régionaux 100 %

Lors de difficultés d'interprétation de ce règlement, la version en français, adoptée par le comité central, fait foi.